EGUELSHARDT

Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
AC1	Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.	Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913	Anciennes bornes forestières de PHILIPPSBOURG et EGUELSHARDT, classées M.H. le 09.04.1929.	Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ
AC1	Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.	Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913	Ruines du château de WALDECK, lieu-dit Schloss-Waldeck, classées par liste du 16.02.1930.	Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ
AC3	Servitudes concernant la protection des Réserves Naturelles.	Article 27 de la loi n° 76-629 du 10 Juillet 1976 complétée par l'article 58-1 de la loi 83-663 du 22 Juillet 1983. Décret du 18 mai 2005.	Création d'une réserve naturelle nationale des rochers et tourbières du pays de Bitche par décret ministériel du 15.05.1998.	D.R.E.A.L. GRAND EST Service Climat Energie Logement Aménagement Polygone - Bâtiment GH 5 rue Charles Le Payen CS 50551 57009 METZ CEDEX
AR3	Servitudes concernant les magasins et établissements servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions et explosifs de l'armée.	Loi du 8 Août 1929. Décret n° 62-469 du 13 Avril 1962.	Décret du 28/07/1983 : Dépôt de munitions de Bitche, lieu-dit Gross Wolfschachen.	Unité de soutien de l'infrastructure de la Défense de Phalsbourg 4 route nationale 57370 PHALSBOURG
AR6	Servitudes aux abords des champs de tir.	Loi du 13 Juillet 1927 (article 25).	Champ de tir de Bitche-Camp et positions de batteries extérieures du Zinzelhardt, du Sandkopf et du Pionner, décision ministérielle du 24 décembre 1980.	Unité de soutien de l'infrastructure de la Défense de Phalsbourg 4 route nationale 57370 PHALSBOURG

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales.	Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.	DUP des travaux entrepris par la commune de Philippsbourg en vue de l'établissement des périmètres de protection du captage d'eau n° BSS 0167-8X-0023 sur les communes d'Eguelshardt et de Philippsbourg par arrêté préfectoral n°2012-ARS/19 du	Agence régionale de santé Grand-Est Délégation territoriale de Moselle 4 rue des messageries 57045 METZ Cedex 1
EL7	Servitudes d'alignement.	Art. L.112-1 à L.112-8, L.123-6 et 7, L.131-4 et 6, L.141-3, art. R.112-1 à R.112-3, R.123-3 et 4, , R.131-3 à R.131-8 et R.141-4 à R.141-10 du code de la voirie routière	RN 62 du P.K. 9.943 au P.K. 10.453, approuvé le 08.11.1896.	Direction Départementale des Territoires, Délégation territoriale de Sarreguemines, 43 rue de Sarreinsming B.P. 21133, 57216 SARREGUEMINES CEDEX
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Réseau 20 KV.	ENEDIS-ERDF allée Philippe Lebon, BP 80428 57954 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX
PT3	Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.	Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques.	Câble T.R.N. n°168/ 02 SARREGUEMINES-WISSEMBOURG	ORANGE UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier 7 rue Joliet BP 88007 21080 DIJON Cedex 9
T1	Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer. Zone en bordure de laquelle s'appliquent les serv. créées au profit du dom. Public Ferrov.	Ordonnance du 28.10.2010 du code des transports, art. L2231-1 à L2231-9 modifiés par l'ordonnance N°2021-444 du 14.04.2021 et son décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021. Notice explicative : pour le report des servitudes.	Ligne n° 159000 reliant Haguenau à Hargarten-Falck.	S.N.C.F. DIT Grand Est CS 70004 20 rue Pingat 51096 REIMS CEDEX